

Décision

Générale

colonial

Décision n° 430 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 430

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention d'un million de francs Djibouti (1.000.000 FD), payable trimestriellement, est accordée à la Croix-Rouge Française (Comité de Djibouti) à titre de contribution pour l'année 1967. La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 26, article 2, paragraphe 5, du budget du Service local pour l'exercice 1967.